Communiqué de presse

« Objectif 500 000 » logements,

oui mais pas à n’importe quel prix !

Strasbourg, le 20 juin 2014

La RT 2012 a ouvert une nouvelle ère en France, celle de la construction responsable vis-à-vis de l’environnement et de nos concitoyens. Alors que celle-ci a instauré en France des règles visant à réduire la consommation d’énergie des nouveaux bâtis, les discussions en cours pour la rédaction d’une nouvelle règlementation en 2020 tendaient à aller encore plus loin dans cette démarche. Ainsi, on serait passé progressivement de la construction de Bâtiments à Basse Consommation (BBC) à celle de Bâtiments à Energie Positive (BEPOS).

L’annonce par le gouvernement Valls du projet « Objectif 500 000 » est une bonne nouvelle pour l’ensemble des secteurs du bâtiment. Mais les propositions du groupe de travail 1 « simplifier la règlementation et les normes de construction et de rénovation » lié à ce projet, vont à l’encontre des efforts entamés par la RT 2012. En prévoyant de supprimer l’exigence sur le coefficient linéique des ponts thermiques à la jonction dalle/façade actuellement de 0,6, c’est bien toute l’isolation thermique du bâtiment qui sera mise à mal. A nouveau, des constructions avec d’importantes déperditions de chaleur au niveau des ponts thermiques dalle/façade en ITI et balcon/façade en ITE pourraient alors sortir de terre.

Alors que l’ensemble de la filière industrielle s’est mobilisée pour apporter de nombreuses solutions techniques pour garantir des résultats économiquement performants et pérennes dans le temps, le fait de remonter la valeur psy au droit des ponts thermiques de 0,6 à 1 ruinerait totalement ces efforts.

En effet, un psy de 1 revient à ne rien faire du tout au droit des ponts thermiques, c’est-à-dire à ne plus les traiter du tout.

Autant dire que c’est une porte ouverte à la construction de bâtiments qui seront les futurs coupables des problèmes de demain : apparition de moisissures, condensations, hausse des allergies et des risques asthmatiques, risques structurels et défaillance prématurée des balcons.

Ces propositions suscitent une grande incompréhension tout d’abord car cette démarche semble contraire à l’esprit de la loi Grenelle II qui consacre l’engagement de la France en faveur d’un bâti moins énergivore.

Ce faisant, ces propositions contredisent également les dispositions de la directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments, qui prévoit, dans son annexe I – Cadre général pour le calcul de la performance énergétique des bâtiments – la prise en compte effective de caractéristiques thermiques réelles du bâtiment, notamment l’isolation et les ponts thermiques.

Les conséquences des propositions du groupe de travail 1 seront finalement supportées par les consommateurs, qu’ils soient futurs propriétaires ou locataires de bâtiments mal isolés. A titre d’exemple, la seule problématique du non traitement des ponts thermiques, négligée dans la RT 2012, engendrera, selon les professionnels du bâtiment rencontrés, une gabegie supérieure à 10% de la facture énergétique des ménages.

Raphaël Kieffer, Directeur Général Schöck France

Schöck France est une filiale de Schöck Bauteile GmbH, fondée en 1962, qui développe, produit et commercialise des éléments et systèmes de construction innovants pour les constructions en béton et en maçonnerie. L’entreprise allemande offre des solutions à la pointe des technologies actuelles dans le domaine de l’isolation thermique et acoustique, qui améliorent la qualité globale des bâtiments. Avec la conception du premier rupteur de ponts thermiques Schöck Isokorb en 1983, l’entreprise apporte pour la première fois une solution aux détériorations du bâtiment dues aux ponts thermiques. Le modèle Schöck Rutherma, spécialement conçu pour le marché français voit le jour en 1997. Par ailleurs la société attache une importance particulière au service et aux prestations de ses équipes, via des formations, des logiciels et de la documentation. Schöck s’est implantée dans nombre de pays européens, au Canada et aux Emirats Arabes Unis, et exporte à l’international.

www.schoeck.fr